

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU MARDI 29 JUIN 2021**  
**A 18 HEURES 00**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le mardi 29 juin 2021 à 18 Heures 00 Salle de la Mairie de Mauves.

**PRESENTS** M. BULINGE Jean-Paul -Maire, BERTRAND Claudine, BUFFAT Alexandra, DENIS Isabelle - 2<sup>nd</sup> Adjoint, DOCHEZ Romain, FAYAT Corine, FROISSARD Jacques, LEDUN Julie, MAISONNAT Pierre – 1<sup>er</sup> Adjoint, NOGIER Thierry, PEYROT Michèle – 4<sup>eme</sup> Adjoint, ROUVEURE Pascale, VIDAL Serge.

**ABSENTS EXCUSES** : GAILLARD Frédéric (Pouvoir à FAYAT Corine), MENEROUX Franck- 3<sup>eme</sup> Adjoint (Pouvoir à BULINGE Jean-Paul).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ROUVEURE Pascale

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 18 mai 2021. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

**Décision n° 02/2021** : Signature de l'avenant n°010 du contrat d'assurances dommages aux biens et responsabilité générale – intégration du boulodrome

**ACQUISITION PARCELLE AI 41 - RUE DE LA FOURELLE Mr FAURIE / COMMUNE**

Afin de régulariser la situation de la parcelle AI 41 située rue de la Fourelle d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> sur laquelle la commune possède un transformateur et un poteau électrique, Le conseil municipal, décide l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle et précise qu'une promesse de cession sera signée.  
**Unanimité.**

**CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE - SDE ECLAIRAGE PUBLIC, RESEAU ELECTRIQUE ET RESEAU TELECOM RUE DES LAUNAYS**

Monsieur Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau électrique rue des Launays. Il précise par ailleurs que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et les réseaux de télécommunications dont le maître d'ouvrage est la commune.

Monsieur Le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'avant-projet sommaire comportant les travaux énoncés ci-après :

- Enfouissement du réseau électrique : 85.932,88 € TTC
- Enfouissement de l'éclairage public : 17.110,77 € TTC

- Enfouissement du réseau télécom : 14.256,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avant-projet établi le 31 mai 2021 par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique, de l'éclairage public et du réseau Télécom rue des Launays avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

La convention prendra effet le jour de la signature par les cosignataires et prendra fin à la date d'achèvement de toutes obligations par chacun des deux, décide d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération.

Il autorise le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche à signer la convention à passer avec France Télécom, Sollicite auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche une subvention pour les travaux d'éclairage public et une subvention pour les travaux d'enfouissement du réseau Télécom.

Il s'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires. **Unanimité.**

### **BOULODROME**

#### **AVENANT TRAVAUX N°2 – LOT N°1**

#### **AVENANT TRAVAUX N°1 – LOT N°2**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°91.2020 en date du 29 octobre 2020 relative à l'attribution et à la signature du marché selon la procédure adaptée avec le groupement d'entreprises EVTP / SAVEL MICHEL SAS / GRUAT TP en vue de la réalisation du lot n°1 du boulo-drome pour la somme de 120.376,00 € HT soit 144.451,20 € TTC, et avec l'entreprise SARL ROINE en vue de la réalisation du lot n°2 du boulo-drome pour la somme de 158.200,00 € HT soit 189.840,00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°13.2021 en date du 2 mars 2021 relative à la majoration de la dépense compte tenu de l'augmentation de la taille des massifs bétons destinés à recevoir la structure bois, la mise en place de tirants parasismiques et le déplacement d'une canalisation d'arrosage avenant n°1 sur lot n°1 pour la somme de 24.997,62 € HT soit 29.997,14 € TTC.

Monsieur le Maire indique par ailleurs la nécessité de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires sur le lot n°1 à savoir : Aménagement d'une bande d'espaces verts en façade sud du boulo-drome et de prévoir la prolongation du délai d'exécution de 1 mois.

Monsieur le Maire indique également qu'il est nécessaire de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires sur le lot n°2 à savoir : Réalisation d'un auvent en jonction entre la structure bois du boulo-drome et la buvette ( façade nord de la structure), Modification du bardage en façade ouest du bâtiment ( remplacement du bardage translucide hauteur 2m par du bardage translucide hauteur 3m), ajout d'un bardage sur toute la hauteur de la structure façade nord hors auvent et de prévoir la prolongation du délai d'exécution de 8 semaines.

Pour prendre en compte les modifications du lot n°1, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n°2 à intervenir entre la commune et le groupement d'entreprises EVTP / SAVEL MICHEL SAS / GRUAT TP.

Pour prendre en compte la majoration de la dépense du lot n°2, Monsieur le Maire soumet au conseil Municipal l'avenant n°1 à intervenir entre la commune et la SARL ROINE :

Marché initial HT : 158.200,00 €

Travaux supplémentaires HT : 23.424,03 €

Soit un total HT : 181.624,03 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux de groupement d'entreprise EVTP / SAVEL MICHEL SAS / GRUAT TP et l'avenant n°1 au marché de travaux de la SARL ROINE, indique que le financement de la dépense est assuré, **Unanimité**.

### **LOCATION D'UN MEUBLE DE TOURISME – INSTITUTION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT**

Le conseil municipal, considérant la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, considérant la multiplication des locations saisonnières de logements - y compris de résidences principales - pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile, considérant l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la commune, considérant qu'au regard de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements, la commune se doit de mieux réguler l'activité de location de meublés de tourisme,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide,

**Article 1er** : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

**Article 2** : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

**Article 3** : Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

**Article 4** : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

**Article 5** : Autorise le Maire à signer la convention afférente avec Arche Agglo pour la mise à disposition de l'outil DECLALOC, **Unanimité**.

### **REGULARISATION CESSION – ACQUISITION LES AMBOULONS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°55.2019 en date du 29 juillet 2019 relative au lancement d'une enquête préalable au déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « Chemin de Moméa aux Amboulons » et « chemin des Amboulons à Mauves » compris entre les parcelles cadastrées D N°112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 239, 241, 242, 243, 244, 245 ; et le classement d'une voie à créer sur la parcelle D N°112.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°72.2019 en date du 28 novembre 2019 approuvant les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement de plusieurs chemins ruraux au lieu-dit « Amboulons » et classement du chemin existant sur les parcelles D n°62 et 112 en vue de sa cession.

Monsieur le Maire précise qu'il reste à régulariser la nouvelle emprise du chemin cadastré 306 et 308 section D. Sachant qu'il ne peut pas y avoir d'échange sur un chemin rural et que le prix est fixé à 0.50 € /m<sup>2</sup>, que les parcelles cédées d'une surface totale de 509 m<sup>2</sup> sont cédées moyennant le prix de 254 € 50, que les parcelles acquises d'une surface totale de 1.544 m<sup>2</sup> sont cédées moyennant le prix de 772 €,

Il en résulte un excédent de prix d'un montant de 517 € 50 au profit de la commune qui sera payée par compensation

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à acquérir la nouvelle emprise du chemin moyennant le prix de 0.50 € /m<sup>2</sup>, et le paiement du prix de cette cession/acquisition par compensation. **Unanimité**

### **CONVENTION DE CALCUL DES ALLOCATIONS CHOMAGE D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI (ARE)**

Pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le centre de Gestion de l'Ardèche propose une prestation pour le calcul des allocations de retour à l'emploi (ARE). En effet, les collectivités sont tenues de prendre en charge le versement des allocations chômage de leurs anciens agents privés d'emploi. L'objectif de ce service est de traiter juridiquement et techniquement à la place des collectivités en situation d'auto-assurance, les demandes d'allocations chômage.

La prestation inclut :

- Etude et simulation du droit initial à l'indemnisation chômage,
- Etude du droit en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage,
- Etude des cumuls de l'allocation chômage et de l'activité réduite,
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC.

S'agissant d'une mission facultative du centre de gestion, il convient de passer une convention entre la commune et le CDG07.

Le prix de la prestation horaire a été fixé à 30€.

Des frais de dossier de 10€ par agent seront facturés à chaque étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, avec le centre de Gestion de l'Ardèche ( CDG07), ainsi que tous les documents s'y rapportant, précise que la convention est conclue du 01 juillet 2021 au 31 décembre 2022, **Unanimité**

### **DEMANDE DE SUBVENTION – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES PLAN DE RELANCE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de l'appel à projet du ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports qui s'inscrit dans le cadre du Plan de relance annoncé par le gouvernement.

Il vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires ( Cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base en s'appuyant sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'état investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles. La subvention de l'état couvre :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, 70% de la dépense ;
- Pour les services et ressources numériques, 50 % de la dépense,
- Le reste de la dépense est à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susmentionnées dans le cadre de l'équipement numérique de l'école élémentaire de la commune au travers du plan de relance. **Unanimité.**

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### Communications de Mr le Maire :

- Le propriétaire de la maison située 11 rue de l'église, propriété pour laquelle un arrêté de péril a été pris depuis 2005, a contacté ce jour la Mairie. Le propriétaire devrait se déplacer sur la commune rapidement afin d'estimer les dégâts, de sécuriser les lieux et éventuellement de prévoir la démolition,
- Un mail a été envoyé à toutes les associations pour les informer que le boulodrome sera uniquement à destination de la boule lyonnaise,
- La nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 deviendra obligatoire à compter du 01 janvier 2024. Il est proposé à la commune de Mauves une adoption anticipée du référentiel permettant un suivi et un accompagnement personnalisé. Dès le second trimestre 2021, les modalités de mise en place seront connues pour un démarrage en janvier 2022,
- Mr le Maire informe les élus qu'un mini-bus 9 places a été attribué au club de BMX de Mauves suite à une demande de leur part à la Région, il félicite les dirigeants pour leurs investissements,
- Des dégradations ont été commises au local du BMX le week-end du 27 juin, le club a porté plainte.

### Communication de NOGIER Thierry :

- Les chauffeurs de cars roulent excessivement vite sur la commune. Mr le Maire répond qu'un courrier sera fait aux responsables des transports, et que des contrôles de vitesse seront effectués.

### Communication de FROISSARD Jacques :

- La vitesse « Rue des condamines » est toujours un problème.

### Communications de BUFFAT Alexandra :

- Le passage piéton au rond-point sud est dangereux. Mr le Maire répond qu'une étude sera faite pour prévoir la sécurisation des lieux. Le projet pour la mise en place de chicanes sur l'avenue principale est de nouveau évoqué, un relevé topographique devra être envisagé pour le positionnement de celles-ci,
- L'aire de jeux est-elle ouverte ? Mr le Maire répond que l'aire de jeux est ouverte depuis vendredi,
- Les défibrillateurs ont été répertoriés sur l'application Staying Alive.

### Communications de MAISONNAT Pierre :

- Orange souhaite implanter une antenne sur les coteaux, un emplacement leur a été proposé. Un visuel avec une implantation de végétaux est en attente afin de confirmer que celle-ci ne dénaturera pas le paysage,
- La responsable de la DDT a été rencontrée en Mairie afin d'évoquer les différents projets concernant la déviation : Aire de repos, Rond-point et de la contre allée,
- Arche aggro prévoit la revalorisation du fond de concours et du fond de solidarité, ce dossier sera évoqué lors du prochain conseil des Maires.

### Communications de DENIS Isabelle :

- Le conseil d'école a eu lieu le 22 juin. L'effectif sera de 101 élèves pour la prochaine rentrée.

- Afin de faire face au protocole sanitaire, le contrat de la personne supplémentaire en cantine sera reconduit à la rentrée.
- Les enseignantes souhaiteraient pouvoir nommer l'école, une recherche pour les démarches administratives sera faite. Il est proposé par les élus d'apposer sur la façade du bâtiment « Liberté, Egalité, Fraternité »,
- Une demande est faite par les enseignantes pour changer les chaises et les bureaux devenus trop petits. Un devis est en cours,
- Les cours de piscines n'ayant pas pu avoir lieu avec les écoles, Arche Agglo propose des séances de natation cet été.

#### Communications de PEYROT Michèle :

- La fête de la musique qui s'est déroulée le 19 juin 2021 a rencontré un grand succès, Michèle Peyrot remercie DOCHEZ Romain et GAILLARD Frédéric pour leur implication,
- Mr Micoud a été rencontré, le semi-marathon passera par Mauves le 17/10/21,
- De nouvelles permanences Solimut mutuelle seront prévues à la rentrée de septembre,
- La télé-alerte a été activée afin d'informer les Malvinois du changement de lieu des votes, l'expérience a été concluante,
- Une réunion a eu lieu concernant l'aménagement des lînes avec Arche agglo,
- Les problèmes des lignes de bus Tournon-Mauves ont été évoqués avec Arche Agglo,
- Une aide à l'achat ou à la location de vélo à assistance électrique est mise en place par Arche Agglo,
- Le feu d'artifice offert par la commune est prévu le 13 juillet, il sera suivi d'un bal offert par le comité des fêtes,
- Le 4eme et dernier défibrillateur a été réceptionné en Mairie, il sera prochainement installé au Rcm.

#### Communications de LEDUN Julie :

- La commission Culture souhaiterait pouvoir organiser un événement sur la commune (expositions, marché d'artisans locaux, concert de jazz,..). Une personne spécialisée dans l'événementiel a été rencontrée en Mairie à ce sujet,
- Plusieurs visuels, concernant le projecteur de l'entrée Nord, sont présentés au Elus. Le logo n° 6 sera retenu.

#### Communications de GAILLARD Frédéric :

- Une demande est faite concernant la sécurisation de la rue des Grezes afin de prévoir un accès à l'école privée, la réponse a été faite il y a plusieurs mois,
- La question de la planification des conseils municipaux est aussi soulignée, Mr le Maire répond qu'il est difficile de prévoir à l'avance. Effectivement, la planification des conseils est prévue en fonction des dossiers à traiter et des dates butoirs souvent imposées.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45**